



Delais de retractation de 7 jours

Par **kwet**, le **06/11/2009** à **21:23**

Bonjour,
J'ai accepté une offre canal + par téléphone, qui ne m'a pas satisfaite. Donc j'ai attendu de recevoir le contrat d'abonnement pour le leur renvoyer non signé avec une lettre de retractation. canal + refuse de prendre en considération notre résiliation pretextant une date d'acceptation du jour de l'appel téléphonique. Et en plus, sans avoir signé l'autorisation de prélèvement, ils ont retiré plusieurs frais sur mon compte.
Sont-ils dans leur droit ou puis-je me battre contre eux?
merci par avance de votre réponse
Bien cdlmtrnkwet

Par **jeetendra**, le **07/11/2009** à **09:57**

[fluo]Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes -[/fluo]
Cité Administrative - 18, avenue Maréchal Joffre - 81012 ALBI CEDEX 9
Tél 05 63 49 47 00 - Fax 05 63 47 22 95
Accueil consommateurs : Tél 05 63 49 47 19
Mél : dd81@dgccrf.finances.gouv.fr
Permanences consommateurs
Lundi après-midi : 14 h - 17 h
Mercredi, Vendredi matin : 9 h - 12 h
Bonjour, ce n'est pas la première fois que Canal Plus ne respecte pas le Droit de la Consommation (délai de rétractation, pas d'encaissement avant, etc.), contactez la dgccrf à Albi, ils vous aideront à annuler votre adhésion, abonnement forcée et obtenir le remboursement des sommes prélevées à tort, abusivement, tenez bon, cordialement.

Par **kwet**, le **07/11/2009** à **12:39**

Merci pour les infos et les encouragements. je vous tiens au courant.
D'autres contributions

?